

DÉLIBÉRATION N°2026-69

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	6
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le Collège Doctoral Languedoc-Roussillon et ses établissements partenaires, les Universités de Nîmes, Perpignan et Montpellier Paul-Valéry, renouvellent, pour la sixième année l'action « Prix de thèse ». Celle-ci offrent la possibilité de distinguer de jeunes chercheurs formés en Région et dont les thèses présentent un intérêt particulier au regard de l'originalité, de la qualité scientifique et de la portée socio-économique des travaux.

A ce titre, deux prix de thèse seront décernés : un prix de thèse « Sciences et Technologies » et un prix de thèse « Sciences Humaines et Sociales », pour lesquels respectivement le montant des prix de chaque lauréat a été fixé à 2000 euros (1000 € du CDLR et 1 000 € de l'établissement de rattachement du lauréat).

Fait à Nîmes le 22 septembre 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Le Président
de l'université de Nîmes
Signé électroniquement par Benoît Roig
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : Président de Nîmes Université

Classée sous la référence : 2026-69
Publiée sur le site de Nîmes Université le : 25/09/2026
Transmis au recteur le : 25/09/2026
Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.

Approbation de la remise des Prix de Thèse 2026 du Collège Doctoral LR

Approbation de la remise des Prix de Thèse 2026

Pour la 6^{ème} année, le Collège Doctoral LR et ses écoles doctorales partenaires proposent cette action qui distingue les jeunes chercheurs formés en Région et dont les thèses présentent un intérêt particulier au regard de l'originalité, de la qualité scientifique et de la portée socio-économique des travaux.

2 Prix sont décernés : « *Sciences et Technologies* » et « *Sciences Humaines et Sociales* »

- Appel à candidatures ouvert du 01/12/2026 au 28/02/2027
- Pour les thèses soutenues entre le 01/01/2026 et la 31/12/2026

Montant des Prix : **2 000 € chacun**

Montage financier :

- ⇒ 1 000 € provenant du Collège Doctoral LR
- ⇒ 1 000 € provenant de l'établissement de rattachement du doctorant (UNîmes, UMPV, UPVD)

Les prix seront remis courant 2027.

=> Validation de la remise des Prix de thèse et du versement monétaire aux 2 doctorants lauréats